

# **Annexe X (Modifiée par l'arrêté du 11 mars 2002)**

## **A compter de la rentrée universitaire 2002-2003 dans les universités habilitées à cet effet**

### **CAPACITÉ D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE**

#### **1 - Objectifs et mission**

Permettre aux médecins généralistes ou spécialistes, salariés hospitaliers ou libéraux, d'acquérir les connaissances et les compétences pour traiter les conduites addictives.

#### **2 - Enseignement**

##### **2.1 Durée totale : 2 années**

##### **2.2 Volume horaire total : 100 à 200 heures**

##### **2.3 Contenu**

###### *2.3.1 Problème généraux (10 à 20 % du volume horaire total)*

- Notion d'addiction (historique, définitions, classifications) ;
- Approches biologiques (biochimie, pharmacologie, génétique, modèle animaux...);
- Approches psychologiques et psychopathologiques (personnalité, comportement, adolescence, co-morbidité psychiatrique).

###### *2.3.2 Aspects de santé publique (10 à 20 % du volume horaire total)*

- Supports législatifs (nationaux et internationaux) ;
- Dispositifs sanitaires et sociaux (prévention, soins, réinsertion) ;
- Épidémiologie (aspects socio-culturels, coûts).

###### *2.3.3 Approches spécifiques des substances psycho-actives (30 à 40 % du volume horaire total)*

Bases biologiques, définitions, classifications, conduites, co-morbidités psychiques et somatiques concernant plus particulièrement :

- l'alcool ;
- le tabac ;
- les médicaments ;
- les opiacés, les hallucinogènes ;
- et autres substances psycho-actives.

###### *2.3.4 Traitement des conduites addictives (30 à 40 % du volume horaire total)*

Bases communes

- Les grands principes à l'égard des sujets dépendants ;
- Les aspects chimiothérapeutiques ;
- Les aspects psychothérapeutiques ;
- Les aspects sociaux et éducatifs ;
- Les prises en charge familiales ;
- Les réseaux.

Réflexions sur les pratiques

- Cas cliniques ;
- Cas particuliers (grossesse, travail, conduite automobile, nouvelles drogues et groupes d'adolescents et d'adultes jeunes..) ;
- Polyconsommations (« co-morbidités » alcool-tabac, alcool-opiacés, alcool-psychotropes, opiacés-psychotropes...).

#### **3 - Formation pratique**

##### **3.1 Durée**

Quatre-vingt demi-journées dans des structures sanitaires et médico-sociales agréés, hospitalières et extra-hospitalières.

##### **3.2 Aménagement**

La formation pratique de 80 demi-journées peut être effectuée selon deux modalités :

- soit à titre de stagiaire ;
- soit à titre de thérapeute, pour des médecins exerçant avant leur inscription à la capacité dans ces structures agréés.

Les sites de formation pratique sont agréés par le responsable de la capacité : structures sanitaires, médico-sociales, de réseaux ville-hôpital... situés dans le champ des addictions.